

Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé

Centre Municipal de Santé

REF : CS2010002

Signataire : Béatrice PHAM VAN

**OBJET :Convention de partenariat avec l'AP-HP pour le dépistage de la rétinopathie diabétique**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la loi du 13 avril 2004 modifiée relative aux responsabilités locales,

Vu la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°306 du 17 décembre 2009 qui a permis la signature de l'avenant n°1 à la convention de 2008 de partenariat avec l'Assurance maladie pour des actions locales de prévention en diabétologie, et pour lesquelles un financement de 22 400 € est alloué,

Considérant l'intérêt de signer cette convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour une meilleure prise en charge des patients diabétiques dans la continuité de la contractualisation avec l'Assurance maladie,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le Maire à signer la Convention de partenariat avec l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris pour le dépistage de la rétinopathie diabétique.

**AUTORISE** le Maire à accepter que le centre municipal de santé soit attributaire gratuitement d'un rétinographe pour réaliser les examens de dépistage de la rétinopathie diabétique.

**AUTORISE** le centre municipal de santé à participer au réseau de dépistage de la rétinopathie diabétique.

Pour le Maire

L'adjoint délégué